



Changement de main : sous quelles sanctions

dimanche 17 décembre 2006

Je ne trouve pas réponse claire à ma question : L'équipe A est en possession du ballon. Elle le perd en attaque et il y a renvoi pour le GB de l'équipe B. Avant l'exécution de ce renvoi, la manager B est sanctionné pour comportement antisportif :

- ▶ **Y a-t-il changement de main au profit de l'équipe A à 9m ? Uniquement s'il s'agit de 2min pour la sanction ou aussi pour un simple avertissement ?**
- ▶ **Ou bien le jeu continue-t-il ? (renvoi du GB après la sanction)**

Merci de votre attention.

18 décembre 2006 , par **Que dit le code**

Lorsqu'une situation est déterminée (un renvoi, un jet franc ou autre, il n'est JAMAIS annulé par une sanction disciplinaire. Dans votre exemple, il ne peut y avoir changement de main que si le jeu est actif et (par exemple) que le manager de l'équipe en possession de la balle a une attitude antisportive, là, si les arbitres arrêtent le jeu pour le sanctionner, la balle sera donnée à l'adversaire.

19 décembre 2006 ,

Dans ce cas de figure, quelque soit la sanction envers l'entraîneur il n'y a pas perte de ballon.

En général, s'il y a une sanction envers l'un des joueurs ou responsables de l'équipe en possession de ballon et dans le cas où le ballon est hors jeu (renvoi, jet franc, jet de 7m, remise en jeu) ; il n'y a pas perte de ballon pour cette équipe.

Donc, il n'y a perte de ballon que si le ballon est en jeu.

20 décembre 2006 , par **Que dit le code**

Lorsqu'une situation est déterminée (un renvoi, un jet franc ou autre, elle n'est JAMAIS annulée par une sanction disciplinaire. Dans votre exemple, il ne peut y avoir changement de main que si le jeu est actif et (par exemple) que le manager de l'équipe en possession de la balle a une attitude antisportive, là, si les arbitres arrêtent le jeu pour le sanctionner, la balle sera donnée à l'adversaire.

20 décembre 2006

Dans ce cas de figure, quelque soit la sanction envers l'entraîneur il n'y a pas perte de ballon.

En général, s'il y a une sanction envers l'un des joueurs ou responsables de l'équipe en possession de ballon et dans le cas où le ballon est hors jeu (renvoi, jet franc, jet de 7m, remise en jeu) ; il n'y a pas perte de ballon pour cette équipe.

Donc, il n'y a perte de ballon que si le ballon est en jeu.